

PACK Responsabilités Environnementales

Fiche Produit



La réglementation en matière de protection de l'environnement fait évoluer les enjeux liés aux risques de pollution.

Suite à l'adoption de la Directive européenne sur la Responsabilité Environnementale, transposée en droit français (Loi LRE du 1er août 2008) et à l'introduction du Préjudice Ecologique dans le Code Civil (08/08/2016), les entreprises sont tenues responsables des dommages causés aux tiers, à l'écosystème et aux services écologiques associés du fait de leurs activités.

Quelles sont les garanties du PACK Responsabilités Environnementales ?

» Différences* entre la RC Générale et le PACK Responsabilités Environnementales

Dommages à la Biodiversité : aux espèces naturelles et habitats protégés	Pollution soudaine et accidentelle subie par des tiers	Frais de dépollution suite à un incendie	
RC GÉNÉRALE ❌	RC GÉNÉRALE ✅	RC GÉNÉRALE ❌	
PACK RESP. ENV. ✅	PACK RESP. ENV. ✅	PACK RESP. ENV. ✅	
Frais de prévention et d'urgence	Frais de dépollution des sites de l'assuré	Pollution Graduelle	
RC GÉNÉRALE ❌	RC GÉNÉRALE ❌	RC GÉNÉRALE ❌	
PACK RESP. ENV. ✅	PACK RESP. ENV. ✅	PACK RESP. ENV. ✅	

✅ COUVERT
❌ NON COUVERT

Pour le détail des garanties proposées, référez-vous aux conditions générales du PACK Responsabilités Environnementales

POINTS FORTS

- » Solution « tout en une » avec des montants de garantie, de prime et de franchise adaptés aux entreprises jusqu'à 50 M€ de CA et jusqu'à 10 sites
- » Une réponse unique : toutes les expositions environnementales des entreprises consolidées dans un seul contrat d'assurance multirisque
- » Un service gratuit d'assistance ALLO INFO JURIDIQUE
- » Des garanties exclusives : atteinte aux personnes salariées en cas de fait de pollution garanti et communication de crise en cas de pollution
- » Garantie de la responsabilité civile personnelle ou solidaire du dirigeant

* Différences généralement constatées entre le PACK Responsabilités Environnementales et des polices de RC Générale

PACK Responsabilités Environnementales

Fiche Produit



Qui est assuré ?

Si votre entreprise répond aux critères d'éligibilité fixés parmi lesquels, un chiffre d'affaires consolidé **jusqu'à 50 M€** et un **nombre de sites jusqu'à 10**, vous pouvez bénéficier des garanties PACK Responsabilités Environnementales.

Quelles sont les activités éligibles ?

Outre les secteurs traditionnellement identifiés (papeteries, imprimerie, métallurgie, garages, entrepôt, centre de stockage de déchets, scieries...), **toute entreprise est exposée à un risque environnemental** et peut être amenée à gérer des déchets dangereux sous toute forme, que ce soit des cartouches d'encre ou des produits d'entretien.

Le **PACK Responsabilités Environnementales** s'adresse aux entreprises intervenant dans des secteurs d'activité aussi divers que la culture et la production animale, l'industrie alimentaire, la fabrication de boissons, de textiles, l'industrie de l'habillement, l'industrie du papier et du carton, l'imprimerie, la fabrication de produits métalliques, informatiques ou électroniques, la réparation et l'installation de machines et équipements, les secteurs de l'automobile, du commerce, du transport*, de l'hébergement, de la restauration.

Pourquoi le PACK Responsabilités Environnementales est votre solution d'assurance ?

» L'ÉQUIPE DE SOUSCRIPTION LA PLUS IMPORTANTE ET LA PLUS SPÉCIALISÉE
EN EUROPE CONTINENTALE AVEC + DE 30 ANNÉES D'EXPÉRIENCE EN
RESPONSABILITÉS ENVIRONNEMENTALES

* sous réserve des Conditions Générales du contrat